



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS DE NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

#### Vingt-cinquième session

Hobart (Australie), 27 avril – 1<sup>er</sup> mai 2020

#### RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTÉRESSANT LE CCFICS

(Informations de l'OMD, de l'OMC et du STDF)

#### A. ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (OMD)

##### **Initiatives relatives aux processus dématérialisés de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), interopérabilité et facilitation d'un commerce sûr et légitime**

1. Compte-tenu de l'évolution toujours plus rapide du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), la communauté douanière estime que l'utilisation des TIC pourrait présenter une opportunité sans précédent pour le renforcement de l'efficacité du travail des douanes. Le traitement dématérialisé, les documents dématérialisés et les inspections non-intrusives basées sur le risque sont des exemples d'initiatives prises par l'OMD dans le contexte de la numérisation. L'utilisation harmonisée de données électroniques avancées pourrait aider les douanes à mieux faciliter le commerce sûr et légitime, entre autres en permettant la mise en place d'une gestion des risques reposant sur les données, et de contrôles de douane moins intrusifs.

2. La communauté douanière considère que les mouvements transfrontaliers sont des procédures complexes qui impliquent de nombreux acteurs, et notamment des agences gouvernementales. L'approche à laquelle aspire l'OMD est celle d'une coordination et d'une collaboration transsectorielles de toutes les parties prenantes à la frontière, car des approches isolées et non coordonnées ne permettraient pas de faire progresser la facilitation des procédures transfrontalières.

3. L'OMD applique un concept de la douane numérique au service d'un cadre conceptuel visant à aider ses membres à comprendre et à mettre en œuvre les outils, instruments et directives liés aux TIC qu'elle a élaborés. Le concept de la douane numérique de l'OMD soutient la facilitation des échanges commerciaux, la sécurité, la perception juste et efficace des recettes, la protection de la société et le développement des institutions et des ressources humaines. Forte de son expertise, l'OMD réalise d'autres travaux en considérant trois perspectives différentes :

- élaboration et renforcement des normes ;
- coopération/coordination au sein des douanes et avec leurs partenaires stratégiques ;
- renforcement des capacités et des compétences essentielles au sein des douanes.

4. A cette fin, l'OMD a créé un ensemble d'orientations, d'instruments et d'outils pour aider ses membres dans la mise en place de la numérisation et du traitement dématérialisé, de la collaboration numérique, de l'interconnectivité et de l'échange de données sans hiatus. Le Modèle de données douanières de l'OMD et le Recueil sur l'environnement du guichet unique sont des exemples de ces instruments et outils ; ils sont expliqués plus en détails ci-dessous.

#### **Thème annuel de l'OMD**

5. Cette année, l'OMD et la communauté douanière ont choisi pour définir leur engagement le thème de « la durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète ». Dans ce cadre, la communauté douanière mettra l'accent sur la contribution de la Douane à un avenir durable, plaçant les besoins socioéconomiques, sanitaires et environnementaux au centre de son action. En sa qualité d'organisme gouvernemental remplissant une fonction unique et stratégique à la frontière, la Douane a un rôle essentiel à jouer tout au long de la chaîne d'approvisionnement en veillant à assurer un avenir durable, sûr et inclusif pour tous. L'élargissement du concept de la « douane numérique », en mettant davantage l'accent le recours aux technologies modernes, y compris un système de « guichet unique » dématérialisé ultra-

performant et une solide infrastructure de TIC, compte parmi les actions concrètes élaborées par l'OMD. Le recours aux TIC rendra la chaîne d'approvisionnement plus efficace, et contribuera ainsi à réduire l'empreinte écologique de ses activités. Par ailleurs, l'OMD examine la possibilité de coopérer avec les organisations internationales pertinentes à l'élaboration d'un processus dématérialisé de gestion des mouvements transfrontaliers des déchets — en particulier le plastique et les déchets électroniques — et de promouvoir l'engagement des Douanes et des autorités compétentes sur le plan national et international en faveur de ce processus.

### **Modèle de données de l'OMD**

6. Le Modèle de données douanières de l'OMD est une norme internationale qui comprend une compilation clairement structurée et harmonisée d'ensembles de définitions de données et de messages électroniques normalisés et réutilisables conçus pour répondre aux impératifs opérationnels et juridiques des organismes de réglementation transfrontalière (CBRA), y compris les Douanes, qui sont responsables de la gestion des frontières. Le contenu des messages de données électroniques comprend des déclarations de marchandises, des déclarations de cargaison, les mouvements de cargaison, et les inspections et permis de marchandises ainsi que les exigences pour l'octroi de licences.

7. Le Modèle de données douanières de l'OMD encourage la collaboration entre les administrations douanières, les organismes gouvernementaux de réglementation et le secteur de l'entreprise pour gérer la présentation de rapports et la conformité en matière d'exigences frontalières gouvernementales. La version 3.0.0 du Modèle a été élaborée pour appuyer la mise en œuvre du guichet unique. Elle comprend à ce titre le « *Derived Information Package (DIP)*<sup>1</sup> » sur le Modèle générique de certificat officiel du Codex. En retenant les exigences nationales sur le dédouanement d'envois, et comme les autorités d'un pays importateur peuvent demander aux importateurs de présenter une certification délivrée par, ou sous la tutelle des autorités du pays exportateur, le DIP décrit un sous-ensemble de la structure des certificats du Modèle qui contient des informations essentielles sur la sécurité sanitaire des aliments.

8. En janvier 2020, le président du groupe de travail électronique du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) a transmis à l'équipe de projet chargée du modèle de données (DMPT) — le groupe de travail de l'OMD responsable de la gestion du modèle de données de l'OMD — des informations à jour sur le projet d'élaboration d'une solution dématérialisée pour la certification électronique applicable dans le domaine des aliments. Les membres de la DMPT ont estimé que l'utilisation du DIP du Modèle de données douanières de l'OMD pour appuyer une telle initiative pourrait améliorer la coopération numérique entre les services douaniers et les autorités compétentes dans un contexte électronique et automatisé comme l'environnement à guichet unique afin d'encourager la facilitation des échanges commerciaux et une maîtrise efficace de ces échanges dans le domaine de la biosécurité.

### **Directives concernant l'environnement du guichet unique<sup>2</sup>**

9. L'OMD a créé un recueil intitulé « Construire un environnement de guichet unique » qui fournit des orientations complètes sur cette question. La Recommandation 33 du Centre des Nations unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU) sur la mise en place d'un guichet unique a été prise en compte pour l'élaboration de ce recueil. Celui-ci comprend entre autres des orientations sur l'harmonisation des données qui recommandent de prendre le Modèle de données douanières de l'OMD comme point de départ du travail d'harmonisation des données et d'élaboration d'un environnement à guichet unique.

10. L'OMD considère que le Codex est un de ses importants partenaires stratégiques, et elle désire aligner ses initiatives sur les processus dématérialisés sur les initiatives du Codex en vue d'harmoniser les approches et de faciliter la collaboration, la coordination et l'interopérabilité sans hiatus de l'OMD avec les membres du Codex, et de parvenir à une gestion transfrontalière plus efficace.

11. L'OMD se félicite des l'initiative du Codex qui évolue vers un traitement dématérialisé de ses processus de certification et les appuie. Le projet d'orientations sur l'utilisation de certificats électroniques jouera certainement un rôle clé pour la mise en œuvre de cette initiative des États Membres du Codex. L'OMD est heureuse de pouvoir présenter des suggestions et des observations sur ce projet au point 5 de la présente session.

<sup>1</sup> Ce DIP est un sous-ensemble du Modèle de données douanières de l'OMD destiné à une fin spécifique.

<sup>2</sup> <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/single-window-guidelines.aspx>

## B. ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) ET DU FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE (STDF)

### Rapport des Secrétariats de l'OMC et du STDF<sup>3</sup>

Ce rapport à la 25<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) présente un résumé des activités menées par le Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (le « comité SPS ») depuis novembre 2018. Il met en lumière les travaux les plus pertinents pour le CCFICS et complète le rapport d'activités annuel du Secrétariat de l'OMC présenté à la Commission du Codex Alimentarius, qui aborde d'une manière plus générale les conclusions des réunions du Comité SPS<sup>4</sup> et les enjeux intersectoriels pertinents pour le Codex. La section 4 de ce rapport fournit en outre des informations sur les activités pertinentes menées par le STDF.

Depuis la 24<sup>e</sup> session du CCFICS, en octobre 2018, le comité SPS a tenu une réunion régulière, en novembre 2018<sup>5</sup>, et trois réunions régulières en 2019<sup>6</sup>. La première réunion de 2020 se tiendra les 19 et 20 mars. M. Daniel Arboleda, de Colombie, a été nommé à la présidence pour la 2019-2020 en juillet 2019, prenant la relève de Mme Noncedo Vutula d'Afrique du Sud.

### 1 Cinquième examen du fonctionnement et de l'application de l'Accord SPS

1.1. Le Comité SPS a pour mandat d'examiner tous les quatre ans le fonctionnement et l'application de l'Accord SPS. Il travaille actuellement au cinquième examen de l'Accord, entamé en 2018 et qui devrait se terminer en mars 2020. Nous présentons ci-dessous d'une manière plus détaillée plusieurs des propositions et des activités examinées et qui ont trait aux travaux du CCFICS<sup>7</sup>.

1.2. En octobre 2018 et en mars 2019, le Comité SPS a organisé une session en deux parties concernant l'équivalence, en s'inspirant des propositions formulées par le Canada<sup>8</sup>, l'Australie<sup>9</sup> et le Brésil<sup>10</sup>. La première partie de cette session a permis au Comité de se pencher sur le concept d'équivalence, sur les dispositions pertinentes de l'Accord SPS et sur les orientations proposées par le Comité SPS et par le Codex, la CIPV et l'OIE concernant la mise en œuvre des dispositions relatives à l'équivalence<sup>11</sup>. La deuxième partie a été consacrée à l'examen des approches préconisées par les membres de l'OMC pour la reconnaissance et la mise en pratique de l'équivalence, ainsi que des expériences régionales vécues au sein de l'APEC, du COMESA et du PTPGP<sup>12</sup>.

1.3. En novembre 2019, le Comité SPS a tenu une session thématique portant sur les procédures d'approbation et donnant suite à une proposition formulée par le Canada<sup>13</sup>. Cette session s'inspirait des

<sup>3</sup> Le présent rapport a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité, et sans préjudice des positions des membres de l'OMC ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC. Il en va de même pour la section portant sur le STDF.

<sup>4</sup> Ces rapports plus exhaustifs à la Commission du Codex Alimentarius respectent en règle générale la structure des réunions du Comité SPS. Ils contiennent des informations détaillées sur les enjeux commerciaux particuliers intéressant le Codex, le fonctionnement et l'application de l'Accord SPS (équivalence, transparence, traitement spécial et différencié, suivi de l'utilisation des normes internationales et examens périodiques de l'Accord), les enjeux transsectoriels et l'assistance et la coopération techniques.

<sup>5</sup> Le rapport de la réunion de novembre 2018 figure dans le document G/SPS/R/93.

<sup>6</sup> Le rapport de la réunion de mars 2019 figure dans le document G/SPS/R/94 et son corrigendum G/SPS/R/94/Corr.1 ; celui de la réunion de juillet dans le document G/SPS/R/95 et son corrigendum G/SPS/R/95/Corr.1 ; et celui de la réunion d'octobre dans le document G/SPS/R/97, son corrigendum G/SPS/R/97/Corr.1 et sa révision G/SPS/R/97/Rev.1.

<sup>7</sup> Tous les documents cités dans el présent rapport peuvent être consultés en cliquant sur leurs symboles respectifs dans le [répertoire en ligne de l'OMC](http://docsonline.wto.org) (<http://docsonline.wto.org>). Le système de gestion de l'information du SPS [Système de gestion de l'information du SPS \(SPS-IMS\)](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/spsims_e.htm) ([https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/spsims\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/spsims_e.htm)) permet d'accéder facilement à des notifications concernant des enjeux commerciaux particuliers et à d'autres documents du SPS.

<sup>8</sup> G/SPS/W/302/Rev.1

<sup>9</sup> G/SPS/W/299

<sup>10</sup> G/SPS/W/301

<sup>11</sup> Les présentations de la partie 1 de la session thématique sont disponibles à l'adresse [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop301018\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop301018_e.htm).

<sup>12</sup> Acronymes : APEC (Organisation de coopération économique Asie-Pacifique) ; COMESA – Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; PTPGP – Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Les présentations de la partie 2 de la session thématique sont disponibles à l'adresse [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop18032019\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop18032019_e.htm)

<sup>13</sup> G/SPS/W/310

conclusions d'un atelier organisé en juillet 2018<sup>14</sup> par le Comité SPS et portant sur les procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation ; elle s'est penchée sur les concepts abordés dans l'article 8 et l'annexe C de l'Accord SPS et qui ont trait aux procédures d'homologation, notamment les retards injustifiés, la transparence et les exigences relatives à la transparence et à l'information. La session s'est penchée en particulier sur un large éventail de thèmes, y compris les approbations préalables à la mise en marché, l'approbation des produits biotechnologiques, les règlements nationaux et les orientations internationales. Diverses approches ont été proposées par les membres de l'OMC, les organismes internationaux de normalisation et les représentants du secteur privé (Coalition internationale du commerce des céréales et Alliance internationale du maïs), et les occasions de coopération entre ces divers intervenants ont été explorées<sup>15</sup>.

1.4. À la suite de la session thématique, le Canada a proposé en décembre 2019 que le Comité mette en place un groupe de travail électronique qui serait chargé de poursuivre l'examen de la question des procédures d'homologation, y compris les approbations préalables à la mise en marché, et d'examiner plus avant le rôle du Comité à cet égard. Ce groupe de travail, s'il était approuvé par le Comité, devrait se réunir pour la première fois au cours du premier semestre de 2020 et serait ouvert à tous les membres et observateurs<sup>16</sup>.

1.5. En juillet 2019, le Comité SPS est convenu d'organiser en mars 2020 une session thématique sur les dispositifs d'assurance volontaire par des tiers. Faisant suite à une proposition de Belize<sup>17</sup>, cette session se penchera sur les programmes volontaires d'assurance par des tiers (programmes d'APTv) en tant que parties intégrantes des systèmes nationaux de contrôle sanitaire et phytosanitaire, et poursuivra les objectifs principaux suivants : prendre acte des mises à jour communiquées par les organismes internationaux de normalisation concernant leurs travaux dans le domaine, faciliter l'échange d'informations entre les membres sur leur utilisation des programmes d'APTv en tant que parties intégrantes des systèmes nationaux de contrôle sanitaire et phytosanitaire, solliciter le point de vue et s'informer sur l'expérience du secteur privé dans ce domaine, et s'informer des initiatives de renforcement des capacités mises en œuvre dans ce domaine<sup>18</sup>.

1.6. Outre les sujets susmentionnés, le cinquième examen a abordé d'autres enjeux pertinents pour le CCFICS, y compris, entre autres, les effets sur le commerce des limites maximales de résidus (LMR) contenus dans les pesticide et le rôle du Codex, de la CIPV et de l'OIE dans les discussions menées par le Comité SPS sur des problèmes commerciaux particuliers<sup>19</sup>. Les membres ont commencé à étudier des recommandations concrètes à inclure dans le rapport de l'examen, qui sera publié en 2020<sup>20</sup>.

## **2 Problèmes commerciaux spécifiques**

2.1. Le Comité SPS consacre une grande partie des travaux de chaque réunion régulière à l'examen de problèmes commerciaux spécifiques (PCS). Tout membre de l'OMC peut soulever des problèmes spécifiques liés à des prescriptions imposées par un autre membre de l'OMC en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de préservation des végétaux et de santé des animaux. Les questions soulevées dans ce contexte sont souvent liées à la notification d'une nouvelle mesure ou d'une mesure modifiée, ou sont fondées sur l'expérience des exportateurs. Il est fréquent que d'autres membres de l'OMC partagent les mêmes préoccupations. Aux réunions du Comité SPS, les Membres de l'OMC s'engagent généralement à échanger des renseignements et à tenir des consultations bilatérales afin de résoudre le problème identifié.

2.2. Un résumé des PCS soulevés au cours des réunions du Comité SPS est établi chaque année par le Secrétariat de l'OMC<sup>21</sup>. Au total, les membres ont soulevé 469 PCS depuis la mise sur pied de l'OMC en 1995. Trente-et-un pourcent de ces PCS – 155 au total – étaient liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et 42 de ces 155 PCS concernaient l'homologation ou la bonne exécution des procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation<sup>22</sup>.

<sup>14</sup> Les présentations de l'atelier sont disponibles à l'adresse [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop910718\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop910718_e.htm)

<sup>15</sup> Les présentations de la session thématique sont disponibles à l'adresse [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/sps\\_e/workshop05112019\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/sps_e/workshop05112019_e.htm)

<sup>16</sup> G/SPS/W/321

<sup>17</sup> G/SPS/W/316

<sup>18</sup> Le projet de programme est disponible dans le document G/SPS/GEN/1754/Rev.1. Le programme final sera publié dans le document G/SPS/GEN/1754/Rev.2.

<sup>19</sup> Toutes les propositions soumises dans le cadre du cinquième examen sont disponibles dans le document G/SPS/GEN/1625/Rev.5. Pour en savoir plus sur les révisions ultérieures, prière de consulter les [Documents de l'OMC en ligne](#).

<sup>20</sup> Le projet de rapport figure dans le document G/SPS/W/313/Rev.1. Prière de consulter les [Documents de l'OMC en ligne](#) pour en savoir plus sur les révisions ultérieures.

<sup>21</sup> La version la plus récente de ce résumé se trouve dans le document G/SPS/GEN/204/Rev.20.

<sup>22</sup> La base de données publique de l'OMC — le [Système de gestion des renseignements sanitaires et phytosanitaires \(SPS-IMS\)](#) — permet d'accéder facilement à des rapports de problèmes commerciaux spécifiques, à des notifications et à d'autres documents SPS.



2.3. Lors de la réunion de novembre 2018 et des trois réunions tenues en 2019, neuf PCS nouveaux pertinents pour le Codex ont été soulevés au Comité SPS<sup>23</sup>. La plupart avaient trait aux limites maximales de résidus de pesticides, et l'un d'eux était explicitement lié aux procédures d'approbation (PCS n° 455 – Préoccupations soulevées par le Brésil concernant les retards injustifiés de l'application par l'Indonésie des procédures d'autorisation pour les importations de bœuf).

2.4. Douze questions concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, qui avaient déjà été soulevées, ont à nouveau été examinées entre octobre 2018 et la fin de 2019<sup>24</sup>. La plupart de ces questions concernaient aussi les limites maximales de résidus de pesticides et de contaminants, et cinq étaient explicitement liées à l'homologation ou à l'exécution des procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation :

- Les préoccupations soulevées par l'Union européenne concernant les restrictions appliquées par la Fédération de Russie à l'importation de produits de la pêche transformés d'Estonie et de Lettonie (PCS n° 390) ;
- Les préoccupations soulevées par les États-Unis d'Amérique et le Paraguay concernant la proposition de la Chine visant à modifier le règlement d'application relatif à l'évaluation de l'innocuité des organismes agricoles génétiquement modifiés (PCS n° 395) ;
- Les préoccupations soulevées par l'Union européenne concernant les restrictions imposées par la Fédération de Russie à l'importation de certains produits d'origine animale en provenance de l'Allemagne (PCS n° 411) (résolues en juillet 2019) ;
- Les préoccupations soulevées par le Brésil concernant les restrictions imposées par l'Union européenne à l'importation de viande de volaille en raison de la détection de salmonelles (PCS n° 432) ;
- Les préoccupations soulevées par la Chine concernant la nouvelle définition de l'UE pour le fongicide folpet (PCS n° 447).

### 3 Transparence

3.1. Les Membres de l'OMC sont juridiquement tenus de notifier les mesures SPS nouvelles ou modifiées qui s'écartent des normes internationales pertinentes. Les recommandations du Comité SPS concernant la transparence<sup>25</sup> encouragent toutefois la notification de toutes les mesures nouvelles ou modifiées même lorsqu'elles sont conformes aux normes internationales. Cette recommandation ne modifie pas les obligations juridiques qui incombent aux Membres de l'OMC, mais elle permettra d'améliorer la transparence en ce qui concerne l'application des normes, directives et recommandations adoptées par le Codex.

3.2. Le tableau 1 présente de plus amples informations concernant les notifications soumises à l'OMC en novembre/décembre 2018 et pendant l'année 2019.

	<b>Ensemble des notifications Régulières et urgentes</b>	<b>Notifications Analyse de risque objective de la sécurité sanitaire des aliments</b>	<b>Indication de la norme Codex pertinente</b>	<b>Indication de conformité avec la norme Codex pertinente</b>
<b>Nov. – déc. 2018</b>	261	184 <i>* Aucune de ces notifications n'a été affectée des mots-clés « homologation, contrôle et inspection » par le Registre central de notification de l'OMC.</i>	57	26
<b>Janv. – déc. 2019</b>	1 757	1,197 <i>* Cinq de ces notifications ont été affectées des mots-</i>	337	177

<sup>23</sup> PCS 448, 450, 453, 454, 455, 457, 458, 459 et 468.

<sup>24</sup> PCS 382, 390, 395, 411, 413, 414, 422, 430, 432, 442, 446 et 447.

<sup>25</sup> G/SPS/7/Rev.4

		<i>clés « homologation, contrôle et inspection » par le Registre central de notification de l'OMC.</i>		
--	--	--	--	--

#### **4 Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce**

##### **4.1 Programmes volontaires d'assurance par des tiers**

4.1. Le Secrétariat du STDF a lancé un sondage à la mi-février 2020, en coopération avec l'IICA et l'ONUDI, portant sur les cadres de réglementation en vigueur ou planifiés et sur les pratiques liées à l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers (APTv) dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments de consommation humaine et animale, fondés sur les principes et directives du Codex. Les réponses recueillies dans le cadre de ce sondage seront analysées et partagées par le biais du partenariat du STDF, y compris sur le site Web du STDF.

4.2. Un lien conduisant au sondage (disponible en anglais, espagnol et français sur le site SurveyMonkey) a été diffusé par le biais des listes d'adresses des secrétariats du Comité SPS et du Codex :

- ✓ Anglais : <https://www.surveymonkey.com/r/QSPGRV8>
- ✓ Français : <https://www.surveymonkey.com/r/2ZK7GC8>
- ✓ Espagnol : <https://www.surveymonkey.com/r/BP7MCTF>

##### **4.2 Partenariat public-privé**

4.3. En s'inspirant des travaux antérieurs du STDF sur les PPP ainsi que des enseignements des travaux plus récents de l'OIE portant sur cette question, le Secrétariat a commencé à recueillir et à compiler de nouveaux exemples de PPP dans les domaines plus larges des capacités en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et du commerce (c'est-à-dire au-delà de la collaboration ou du partage des données liés aux programmes APTv dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments).

4.4. Pour aider à recueillir des exemples supplémentaires de PPP, le Secrétariat du STDF lance un autre sondage ciblé (aussi sur SurveyMonkey) qui sera accessible sur la page du STDF consacrée aux PPP, en anglais, en français et en espagnol. Nous encourageons les délégués à partager des exemples de PPP et de veiller à la diffusion de ce sondage auprès de leurs réseaux respectifs.